

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 4 décembre 2023 à 18 h 30, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), afin d'introduire des dispositions relatives à l'art mural (01-275-153).

Le 16 janvier 2024, le certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été délivré et le règlement est maintenant en vigueur.

- Le Règlement autorisant un emprunt de 9 986 000 \$ afin de financer les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation (RCA23-27007).

Le 9 janvier 2024, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement d'emprunt.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 29^E JOUR DE FÉVRIER 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou